



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE

« ESPACE-CULTURES-DEVELOPPEMENT »

FORMATION DOCTORALE : HISTOIRE-ARCHEOLOGIE

FILIERE : ARCHEOLOGIE-HISTOIRE DE L'ART - PATRIMOINE

OPTION : ARCHEOLOGIE-PATRIMOINE

MEMOIRE DU DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES

Thème :

**CONTRIBUTION A LA SECURISATION DU MUSEE DU SITE DES
PALAIS ROYAUX D'ABOMEY : ETAT DES LIEUX.**

Présenté par :

TAWES M. Roger

Sous la direction de :

M. Obarè BAGODO, PhD.

**Maitre de Conférences des
universités (CAMES)**

Année académique 2014-2015

Soutenu le 6 mai 2016

SOMMAIRE

Sommaire	iii
Dédicace	iv
Remerciements	v
Liste des sigles et acronymes	vi
Lexique	vii
Introduction	1
Première partie : Présentation géo-historique, cadrage conceptuel et méthodologie	3
Chapitre I : Cadre naturel et historique du site des palais royaux d'Abomey	4
I-1- Cadre naturel.....	5
I-2- Histoire des palais et du musée.....	7
Chapitre II : Approche conceptuelle et méthodologie	13
II-1- Clarification conceptuelle.....	14
II-2- Problématique et méthodologie.....	20
II-3- Revue de littérature.....	30
Deuxième partie : Plan provisoire de la thèse et point de la recherche	34
Chapitre I : Plan provisoire de rédaction	35
Chapitre II : Présentation des premiers résultats	38
Conclusion	50
Annexes	52
Sources et références bibliographiques	56
Table des illustrations	61
Table des matières	63

DEDICACE

A mes filles Orphilia, Orlie et Orlane

REMERCIEMENTS

Si cette étude a quelque mérite, elle le doit à tous ceux qui par leur profonde affection ou leur sincère amitié en ont soutenu la réalisation. Nous nous permettons de citer :

- M. Obarè BAGODO, PhD. Maître de conférences, pour son dévouement et le suivi de l'étude et surtout pour la patience avec laquelle il corrige nos erreurs ;
- le Professeur Abiola Félix IROKO, pour son implication personnelle dans notre formation. Nous lui sommes très reconnaissant pour ses conseils de père et pour tout ce qu'il a fait pour le démarrage de ce travail ;
- le Dr Didier N'DAH pour le précieux soutien et surtout pour avoir mis à notre disposition la documentation nécessaire ;
- tous les enseignants de la formation doctorale « Histoire-Archéologie », à l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, de l'Université d'Abomey Calavi ;
- le haut commandement militaire et à sa tête, le Général Awal Bouko NAGNIMI, pour nous avoir donné l'autorisation de nous inscrire à la formation doctorale ;
- le colonel Alabi Soumaïla ALABI YAYA, pour avoir cru en nous, et surtout pour nous avoir donné le goût des études et du travail bien fait ;
- le colonel Pierre Claver TOSSOU, pour sa grande proximité dans notre vie, pour son soutien indéfectible lorsque le découragement était en passe d'avoir raison de nous ;
- le colonel Eric AGOSSOUNON, pour son implication personnelle dans notre formation universitaire ;
- Madame Nadia TAWES née AHOSSIKPE, pour son rôle d'adorable épouse et conseillère à nos côtés ;
- les camarades Franck OGOU, Richard HOUSSOU, Richard SOGAN, Beaugard KOUKPAKI, Raymond HOUNGUE, Nicodème FALEROUN, pour la grande complicité vécue ;
- les frères d'armes, toutes catégories confondues ;
- Yves TCHETON, pour sa proximité et sa complicité.

Liste des sigles et acronymes

AIMF	Association Internationale des Maires Francophones.
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin.
AWHF	African World Heritage Fund (Fonds Mondial pour le Patrimoine Africain).
CAFRA	Conseil d'Administration des Familles Royales d'Abomey.
CMP	Centre du Patrimoine Mondial.
CNPF	Commission Nationale Permanente de la Francophonie.
CNPPC	Commission Nationale de Protection du Patrimoine Culturel.
DPC	Direction du Patrimoine Culturel.
ENAM	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature.
EPA	Ecole du Patrimoine Africain.
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes.
ICCROM	Centre International d'Etude pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels.
ICOM	Conseil International des Musées.
ICOMOS	Conseil International des Monuments et Sites.
MCAAT	Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme
OTAR	Office du Tourisme d'Abomey et Région.
SPRA	Service des Palais Royaux d'Abomey.
UAC	Université d'Abomey-Calavi.
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

Lexique

<i>Adoxo</i> :	tombe destinée à recevoir les offrandes au défunt.
<i>Agbodo</i> :	fossé d'enceinte ayant donné son nom à la capitale d'Abomey.
<i>Agbomè</i> :	nom original de la Ville d'Abomey.
<i>Ajalala</i> :	salle de réception du roi.
<i>Danxome</i> :	nom issu de l'histoire entre le roi Akaba et Dan.
<i>Dosèmè</i> :	palais des femmes incarnant les rois.
<i>Dowome</i> :	appellation du palais de Béhanzin.
<i>Honnuwa</i> :	porte d'entrée d'un palais.
<i>Jexo</i> :	salle des trésors.
<i>Kpodoji</i> :	première cour intérieure du palais.
<i>Logodo</i> :	auvent d'entrée à la deuxième cour intérieure.
<i>Singboji</i> :	« sur l'étage », appellation du palais de Ghézo.
<i>Zocici</i> :	cérémonie rituelle antérieure à tous les travaux de restauration à la suite d'un incendie.

Introduction

Au Bénin, les biens du patrimoine muséal et/ou palatial sont de plus en plus exposés à différentes menaces telles que les incendies, le vandalisme, le vol, les inondations et les catastrophes naturelles. Les palais royaux d'Abomey ne sont malheureusement pas épargnés par certaines de ces menaces. Ils ont d'ailleurs connu deux séries d'incendies affectant du coup les valeurs pour lesquelles le site, le 5 décembre 1985 a été inscrit sur la liste du *Patrimoine Mondial* de l'UNESCO. Le vol y est également récurrent.

Pourtant, la sauvegarde et la conservation du patrimoine culturel procurent un certain nombre d'avantages à toutes les catégories socioprofessionnelles et aux communautés locales dont notamment les chefs traditionnels, les scolaires, les chercheurs, les enseignants.

Sur le plan culturel, la ville d'Abomey est une fierté nationale, car cette cité royale jouit d'une véritable richesse patrimoniale dont le site des palais royaux. Cette importance en matière culturelle, n'est pas sans enjeux et défis pour la communauté qui en a la charge. Ainsi, héritier d'un passé historique varié, le Bénin possède un patrimoine culturel riche. Il a été l'un des premiers pays africains à proposer, dans les années 1980, l'inscription de certains de ses sites. Ce fut ainsi le cas avec le site des palais royaux d'Abomey sur la liste du Patrimoine Mondial. Le bien « *Palais Royaux d'Abomey* » occupe une place toute particulière pour le patrimoine immobilier national. Mais les palais royaux d'Abomey sont victimes aujourd'hui d'incendies, de la pression démographique, de l'urbanisation rapide et incontrôlée, des changements dans le bâti, et de nombreux aléas que connaissent les villes en développement.

Le site des palais royaux d'Abomey est exposé, d'une manière permanente, aux risques affectant sa conservation. Et si ces risques ne sont pas correctement gérés, ils pourraient, à terme, porter gravement atteinte à l'intégrité, à l'authenticité, voire à la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ; et cela entraînerait son déclassement de la prestigieuse liste de l'UNESCO.

Conscient de cette situation, le Bénin a pris rapidement la décision de mettre en place une structure de gestion sur le site avec pour principale mission, d'œuvrer à la bonne conservation du site et à sa mise en valeur au bénéfice des populations locales. Malgré un programme d'activités très soutenu et la multiplication de partenariats, la structure de gestion sur le site reste aujourd'hui préoccupée par un certain nombre de risques encore présents.

Le présent mémoire voudrait aider les responsables des sites des palais royaux à observer les règles de sécurité et, de sûreté. Ceci évitera certains écueils non seulement aux sites, mais aussi aux collections de grande valeur.

Bien que la fonction de sécurité incendie soit totalement l'apanage des *hommes de feu* communément appelés sapeurs-pompiers, ici, nous nous proposons d'en évoquer quelques principes pour aider les conservateurs et autres gestionnaires du patrimoine culturel à en savoir quelques rudiments.

Nous ferons notamment un état des lieux de la sécurisation qui est aujourd'hui appliquée dans notre zone d'étude, nous interrogerons les différents acteurs et personnes intervenant sur le site pour voir ce qui pourrait aider à un mieux-être futur avant de proposer des méthodes et techniques fiables de sécurité et de sûreté appliquées de nos jours.

PREMIERE PARTIE
PRESENTATION GEO-HISTORIQUE, CADRE CONCEPTUEL ET
METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I :

CADRE NATUREL ET HISTORIQUE DU SITE DES PALAIS ROYAUX D'ABOMEY

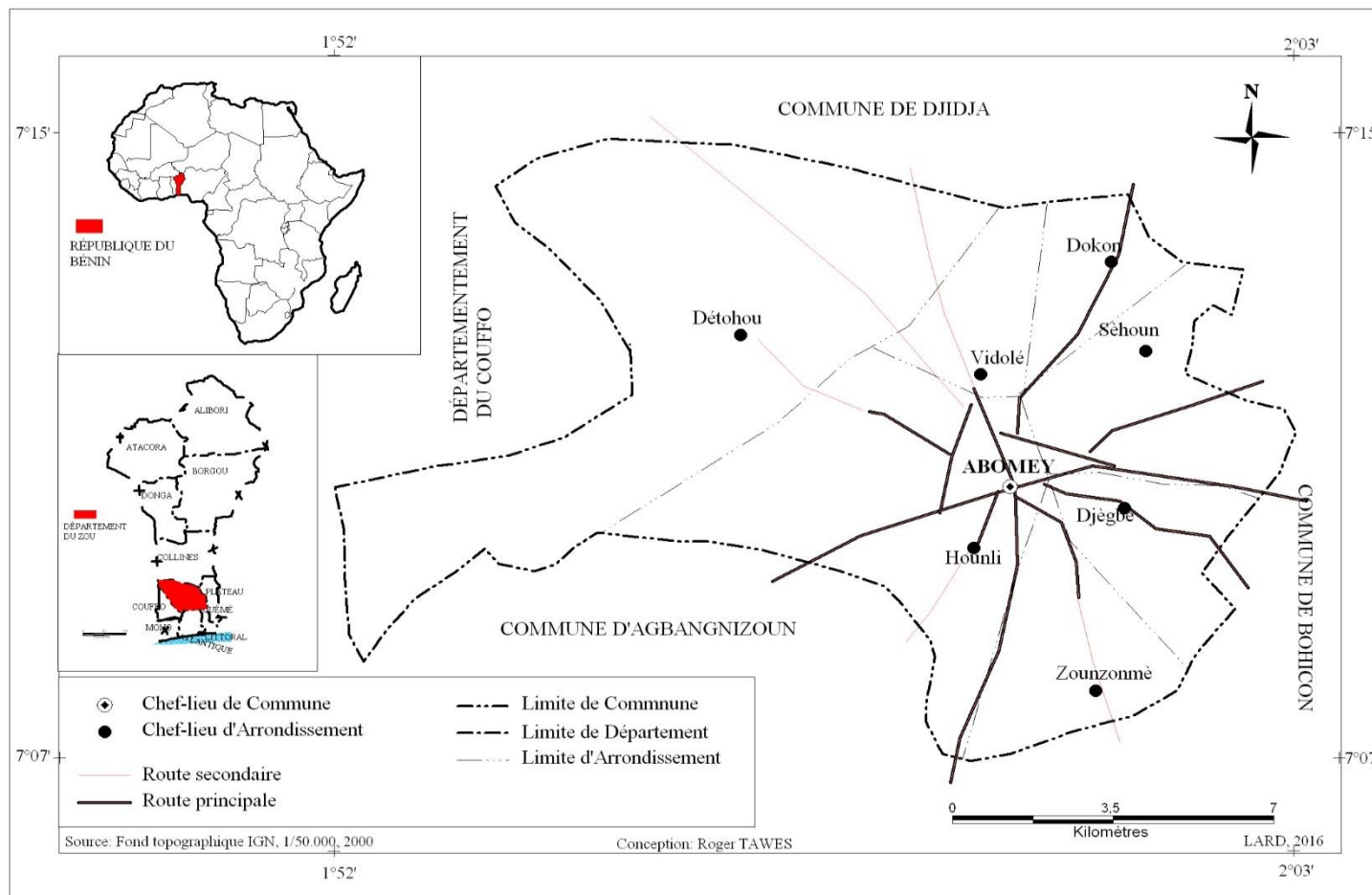


Figure 1 : Situation géographique de la Commune d'Abomey

Fond topographique IGN, 1/50.000, 2000.

(Conception Roger TAWES, 2016)

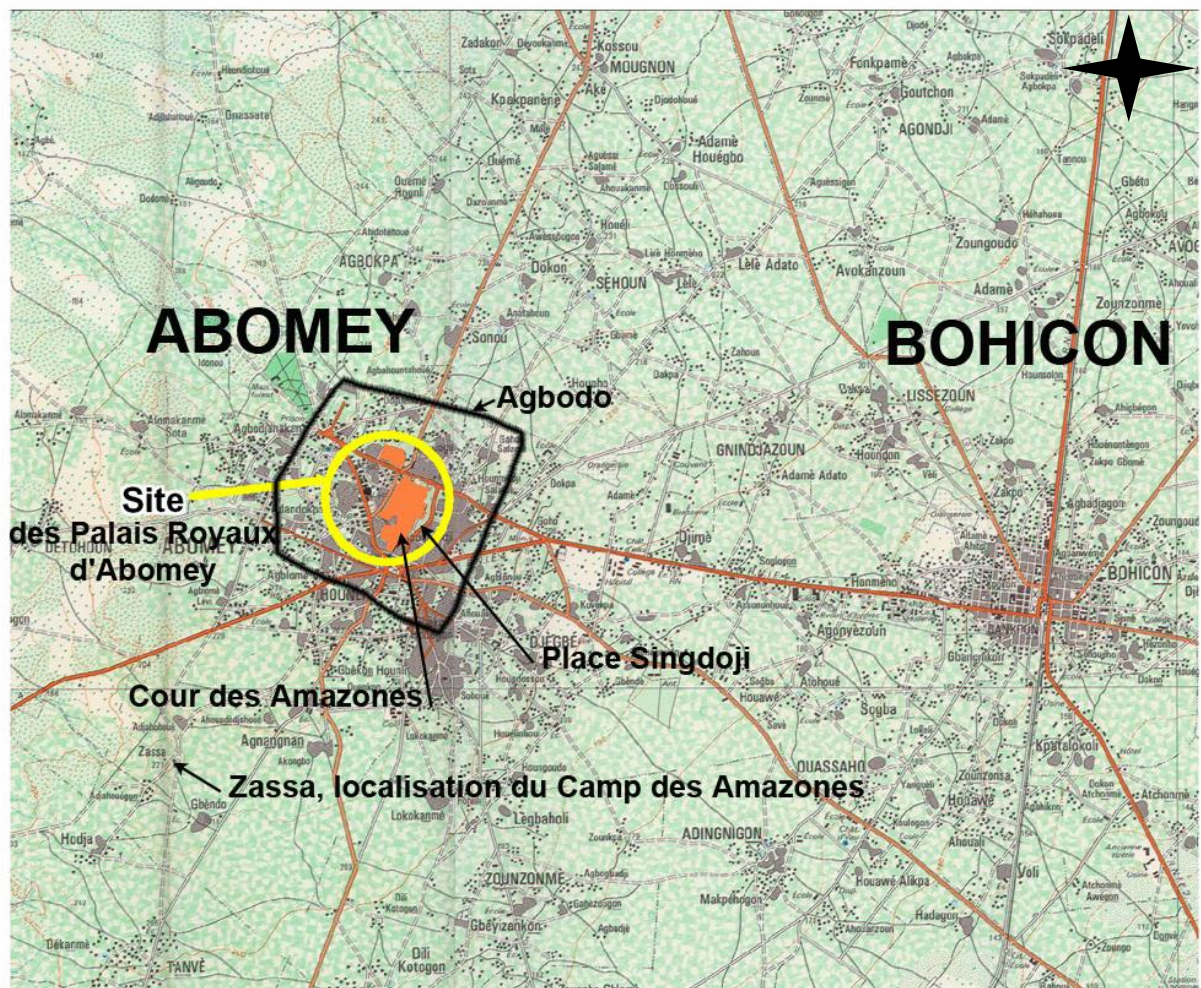
I. 1 Cadre naturel

I.1.1 Présentation de la zone d'étude

La spécificité et la pertinence de ce thème de recherche ont influencé et conduit au choix de la zone d'étude qui est le musée d'histoire d'Abomey (palais des rois Guézo et Glèlè).

I.1.2 Localisation de l'espace d'étude

Le site des palais royaux est situé au cœur de la ville d'Abomey, chef-lieu du département du Zou (Fig.1). Les palais royaux d'Abomey couvrent une superficie de 47 hectares environ. Le palais Hwegbaja est limité à l'ouest par le domaine des descendants des Koly, à l'est par le palais Agaja, au sud par l'aire muséale et au nord par la rue pavée (Fig. 2)



LEVÉ ET DRESSÉ : FÉVRIER 2006
CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
Réalisation : Aimé GONCALVES, Architecte du Patrimoine

0 1 3 km

Echelle

Légendes

- : Délimitation d'Abomey
- : Sites des palais royaux d'Abomey
- : Différentes places et cours
- : Pistes et/ou routes

Figure 2 : Site des palais royaux d'Abomey

Source : Plan de gestion Africa 2009

I-2- Histoire des palais et du musée

I.2.1 Contexte historique

L'unanimité semble se faire aujourd'hui sur le fait que le prince Aho, de son nom fort Hwegbaja (1645-1685), est considéré comme le fondateur du royaume du *Danxomè*. Il a choisi *Agbomè* en 1645 pour en faire sa capitale. Il descend de la dynastie des *Aladaxonu* venus de Tado. Il a soumis, les *Gedevi*, et les Yoruba, entre autres, vivant sur le plateau, et a énoncé les premières règles fondamentales de l'administration et des structures. Il a poursuivi une politique d'expansion, a agrandi le royaume jusqu'aux fleuves Zou et Couffo, en se basant sur des arrangements avec des autochtones. Avec ses symboles, le poisson, la nasse, il voulait signifier qu'il n'entrera pas dans la nasse, qu'il était rusé et prêt à se défendre.

1.2.2 Description des composantes

Le palais de Hwegbaja, est une composante de l'ensemble des dix aires palatiales royales classées dans le patrimoine culturel du Bénin et inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 6 décembre 1985 selon les critères III et IV.

En effet selon le critère III, il faut que le site puisse « *Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue* »

Le critère IV, quant à lui, exige que le site puisse « *Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine* »

Les palais respectaient un plan type, une succession de cours dans lesquelles s'élevaient diverses constructions. L'ensemble était clos par un mur d'enceinte atteignant environ cinq mètres de haut. L'organisation spatiale des palais offre un certain nombre de passages obligés permettant un contrôle strict avant d'atteindre l'entourage proche du roi. On trouve ainsi: Une cour publique d'accès, le plus souvent matérialisée par l'*Aïzan* et le *lissetin* (Photo 1)



Photo 1-a : le *lissetin*



Photo1-b : le *Aïzan*

(Source : R. TAWES, travaux de terrain, mars 2016).

L'entrée se fait par un premier portique appelé *honnuwa* (Photo 2)



Photo 2 : *Honnuwa*

(Source : R. TAWES, travaux de terrain, novembre 2015).

La cour intérieure du palais, où se situe en principe le « *jonoxo* », case des étrangers (Photo 3)

Egalement la case de la prêtresse du roi (Photo 4)



Photo3 : *jonoxo*



Photo 4 : la case de la prêtresse du roi

(Source : R. TAWES, travaux de terrain, mars 2016)

Une case jouant deux fonctions :

le *lègèdèxo*, case des conciliabules (Photo 5)

le *logodo* qui constitue le deuxième portique permettant d'accéder à la cour intérieure. (Photo 5)



Photo 5 : *Lègèdèxo* case des conciliabules

(Source : R. TAWES, travaux de terrain, novembre 2015)

Dans cette cour sont installées :

Ajalala du roi Hwegbaja, la case où le roi reçoit ses hôtes et où il tient conseil (Photo 6)



Photo 6 : le *ajalala* du roi Hwegbaja

(Source : R. TAWES, travaux de terrain, novembre 2015)



Photo 7 : Les temples des prêtresses du roi

(Source : R. TAWES, travaux de terrain, mars 2016)

Le *jexo* ou temple abritant l'esprit du roi (Photo 8) et le portique permettant d'accéder à la cour privée du roi (Photo 9)



Photo 8 : Le *jexo*

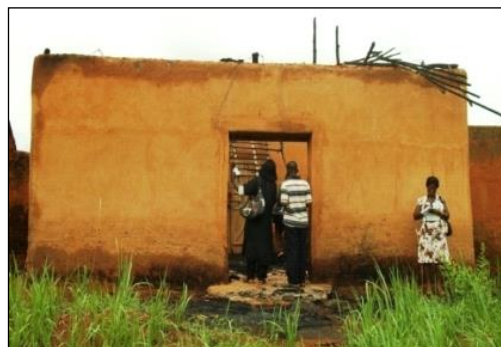


Photo 9 : le portique d'accès à la cour privée du roi

(Source : R. TAWES, travaux de terrain, novembre 2015)

La cour privée du roi *honme* ou *hongga*, cette case est constituée de ruines, à la différence des autres palais. (Photos 10 à 12)



Photo 10 : Cour privée du roi Photo 11 : Case de la prêtresse Photo 12 : Mur d'enceinte

(Sources : R. TAWES, travaux de terrain, novembre 2015)

Les matériaux de construction traditionnels utilisés sur le site, sont la terre de barre pour les fondations, les sols et les élévations, le rônier (*Borassus aethiopum*), le bambou (*Raphia hookeri*), l'acajou (*Anarcidium occidentale*), l'iroko (*Melicia excelsa*) pour la charpente, la menuiserie et la paille pour les toitures. La dimension immatérielle, à la fois sacrée et politique, apparaît comme fondamentale pour une bonne compréhension des palais. La multiplicité des espaces et leur disposition traduisent un système de privilèges et de pouvoirs, d'interdits et d'obligations, et des rôles hiérarchisés. L'ensemble de ces règles est encore respecté par les différents acteurs des manifestations culturelles qui s'y déroulent, celles-ci ayant d'ailleurs, en majorité, une vocation commémorative. Ce sont ces diverses interactions qui maintiennent le site vivant à travers une symbolique et une dynamique pérennes. Des cultes sont rendus régulièrement aux ancêtres, sous forme de cérémonies faites pour maintenir la communion entre les vivants et les morts.

Les temples *jèxo* (Photo 8) et le mur d'enceinte, les tombes (*adoxo*) (Photo 12), en sont les théâtres vivants. La cérémonie la plus courante est celle de *kabibla*. Elle a lieu tous les jours de tenue du marché, au niveau des tombes des rois. Chaque lignée s'organise pour qu'une initiée, éventuellement accompagnée de quelques autres, vienne porter des offrandes au roi défunt ou partager un repas avec lui.

Les autres manifestations culturelles et cérémonielles les plus importantes sont :

- *jahuhu* qui se déroule chaque année, après les dernières récoltes agricoles ;

- *gbébiobio* qui s'organise quand la collectivité désire consulter les ancêtres avant une décision importante ;
- *ahan-biba*, pendant laquelle des libations et offrandes de boisson sont faites aux rois défunts ;
- *tédudu* ou fête des prémisses d'igname, organisée chaque année avant que ne soient autorisées la consommation et la vente d'igname sur le marché ;
- *gando-axi*, le plus grand événement qui implique l'ensemble des lignées et peut durer jusqu'à trois mois. Il comprend un ensemble de cérémonies de natures diverses (libations, danses, parcours, procession, etc) qui permettent de commémorer l'histoire du royaume.

Photo 13 a-b : Cérémonies sur le site des palais royaux



Photo 13-a : Rituel du *tédudu*



Photo 13-b : Danse ritualisée du *ahan-biba*

(Source : Album personnel du M. HADONOU, conservateur, novembre 2015)

Les limites du palais Hwegbaja ne sont pas matérialisées. Le palais Hwegbaja est inclus dans un ensemble de 28 ha 62 a et 32 ca.

Quant à la zone tampon (protection des palais royaux d'Abomey), elle a une superficie totale de 181ha 40a 88ca.

CHAPITRE II : APPROCHE CONCEPTUELLE ET METHODOLOGIQUE

II-1- Clarification conceptuelle

Pour mieux appréhender notre thème, nous nous proposons de donner des définitions des mots clés comme :

- musée
- site et site de palais
- site archéologique
- patrimoine
- criminalité patrimoniale
- sécurisation

II-1- 1 Musée

Selon le Petit Robert, (2012), le musée est un établissement dans lequel sont rassemblées et classées des collections d'objets présentant un intérêt historique, technique, artistique, scientifique, en vue de leur conservation et de leur présentation au public.

II 1-1-1 Le musée selon certains auteurs

Dans le Manuel de norme, document des collections africaines, RIVIERE affirme que, le Musée est *une institution au service de la société, qui acquiert, conserve, communique et présente à des fins d'accroissement du savoir, de sauvegarde et de développement du patrimoine d'éducation et de culture, des biens représentatifs de la nature et de l'homme.*

En France, l'Ordonnance 45-1546 énonce dans son article 2, que : *est considéré comme musée, au sens de la présente ordonnance, toute collection permanente et ouverte au public d'œuvres présentant un intérêt artistique, historique ou archéologique scientifique ou bibliographiques*

II 1-1-2 Le musée vu par l'ICOM

Le musée est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouvert au public, et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique notamment les expose à des fins d'études, d'éducation et de délectation

On comprend donc que le concept de musée ne peut être évoqué en dehors des notions de : *collection-objet-conservation-communication-public* ou visiteur. On pourrait donc avoir autant de musées qu'il existe de catégories spécifiques, d'objets qui véhiculent un message, qui portent une information si on pense que sa conservation et même sa communication au public seraient de quelque avantage

II-1- 2 Site et site de palais

Un site est avant tout un lieu ou un espace de dimension variable considéré du point de vue de ses caractéristiques particulières, de ses attributs et qualités qui le différencient des autres lieux et font qu'il représente un intérêt spécifique pour une société donnée. Il ne se confond pas avec la situation, position d'un lieu par rapport aux autres lieux et aux courants d'échanges. Plus simplement, le site peut désigner le lieu, l'emplacement où a été installé un équipement.

A la suite des historiens du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, comme C. Jullian (1907-1927), la géographie classique a fait du site une notion fondamentale, en cherchant à comprendre la répartition et la localisation précise de l'habitat, en particulier des villages et des villes. Les hommes auraient choisi des lieux jugés favorables pour la défense, la salubrité, les échanges, en fonction de leurs caractères topographiques, géologiques ou hydrographiques, sans que soient jamais bien précisées les dimensions, la métrique de ces sites. (www.Culture.gouv.fr, 16 janvier 2016)

Le sens de la notion a été étendu ensuite en géographie classique à des espaces un peu plus vastes qu'un village ou le noyau initial d'une ville, à l'échelle de kilomètres ou de la dizaine de kilomètre, toujours considéré du point de vue de leur qualité physique ou de l'intérêt qu'ils peuvent représenter pour une société. On parle ainsi de site de fond de vallée humide, de site de versant ensoleillé, de site de front de mer. On est très proche alors de ce que les spécialistes de géographie agraire appellent un terroir, ou de ce que G. Bertrand (1968) appellera le géofaciès ou le géosystème.

Récemment, les géologues et les géomorphologues ont élaboré les concepts de géosite et géomorphosite, des sites qui montrent des roches, des phénomènes géologiques, des formes de relief spécifiques et dignes de protection à ce titre. En géographie économique et administrative, un site est une unité spéciale élémentaire de production de bien ou de service, notamment dans le cas d'une société ou administration possédant plusieurs établissements

En géographie des transports et en urbanisme, site est synonyme d'emplacement ou d'espace dans l'expression « transport en site propre », c'est-à-dire sur un espace réservé à cet effet.

II-1-3 Notion de site archéologique

Un site archéologique est un lieu (ou un groupe de sites physiques) où sont préservées des preuves de l'activité passée 'préhistorique ou historique ou contemporaine. Le site a été, ou peut être fouillé grâce aux méthodes et aux techniques de l'archéologie. C'est aussi, tout terrain, formation géographique, bâtiment, ensemble ou site qui comprend ou est susceptible de comprendre des biens archéologiques. Un site archéologique est un lieu où se trouvent des artefacts ou d'autres preuves tangibles d'un usage humain passé ou d'une activité humaine passée qui ont une valeur ou un caractère sur le plan du patrimoine culturel. Un site archéologique peut se trouver sur les terres émergées comme sur les terres immergées.

Il est assez difficile d'énumérer des règles qui seraient valables dans tous les cas de figure, néanmoins on peut considérer qu'il existe entre autres trois éléments essentiels qui doivent faire soupçonner la présence d'un site archéologique.

- le rassemblement d'objets ;
- la présence de résidus mobiliers ;
- la présence de structures immobilières.

Avec ces trois notions à l'esprit, il est possible de circonscrire certains endroits, qui, bien qu'étant non indiqués, se classent dans la catégorie des sites archéologiques. Le site des palais royaux d'Abomey est un site de monument. L'étude envisagée participe de l'archéologie monumentale. Voyons donc ce qui se cache derrière ces trois éléments caractéristiques.

1) Rassemblement d'objets

On considère qu'un objet est isolé lorsqu'il est trouvé en un seul exemplaire dans un secteur d'au moins 2500 m².

Il est associé lorsque que d'autres objets du même type et/ou de la même époque sont découverts dans un secteur de moins de 2500 m². (*Indice de la présence d'un site aux abords immédiats*)

Il fait partie d'objets groupés lorsqu'il est trouvé avec d'autres de même type ou d'époque sur une surface de moins de 10 m² (*indice de la présence d'une structure archéologique*).

2) Présence de vestiges (résidus) mobiliers

Observez attentivement la zone où vous prospectez : vous pouvez noter la présence de fragments de céramique, de débris de tuiles, de morceaux de verres, de débris osseux... (*Indices de la présence d'un site archéologique*).

3) Présence de structures immobilières

S'il existe des ruines, des pierres semblant faire partie d'une structure cohérente, des débris de briques, si la végétation est différente sur des zones limitées (de moins bonne qualité = *indice de la présence de substructure* (murs), de meilleure qualité (*indices de fossé*) : **présence certaine d'un site archéologique** architectural surtout.

Donc il en découle qu'il faut être particulièrement attentif à ces différents indices lorsque vous prospectez. Ce n'est pas si évident que cela, car il est rare qu'un site archéologique soit immédiatement visible (www.wikipedia.org, consulté le 12 mars 2016).

Vous pouvez très bien trouver dans une bourse perdue des monnaies romaines sur une zone de quelques mètres carrés, mais si aux abords vous apercevez des débris de céramiques, vous devez immédiatement vous poser des questions (reportez-vous aux règles essentielles de la prospection de loisir).

En détection de loisir, soyons civiques et respectueux, c'est de cette manière que notre honnêteté sera reconnue. (www.Culture.gouv.fr, 18 janvier 2016)

II-1-4 Patrimoine

Le mot patrimoine est issu du latin *patrimonium*, c'est-à-dire, l'héritage, le bien de famille transmis par le père (*pater*) et la mère (*mater*). S'il recouvre étymologiquement la sphère individuelle, le sens du mot patrimoine a, au fil du temps, été élargi au bien collectif, de la communauté, de la nation, et même du monde.

Une phrase illustre très bien le moment de ce basculement. Elle est de François Puthod de Maison-rouge qui, devant l'Assemblée nationale en 1791, parle pour la première fois de patrimoine national : «*L'orgueil de voir un patrimoine de famille devenir un patrimoine national ferait ce que n'a pas pu faire le patriotisme* ».

Aujourd'hui, après de nouveaux enrichissements, certains très récents, le patrimoine peut être considéré comme l'ensemble de tous les biens, naturels ou créés par l'homme, matériels ou immatériels, sans limite de temps ni de lieu, qu'ils soient simplement hérités des ascendants et ancêtres des générations antérieures, ou réunis et conservés pour être transmis aux descendants des générations futures en raison de la valeur qu'on leur attribue (historique, esthétique, symbolique, identitaire, etc.). Il est un bien public dont la préservation doit être assurée par les collectivités lorsque les particuliers font défaut.

Pendant des décennies, la notion, qui n'englobait que le patrimoine bâti ancien, n'a pratiquement pas évolué et ne s'est guère étendue en dehors de l'Europe. Elle s'est « mondialisée » seulement en 1972 avec l'adoption par l'UNESCO d'un traité international intitulé *Convention et recommandations relatives à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*. Dans cette convention sont retenus trois principes directeurs de la protection patrimoniale :

Considérant que le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont de plus en plus menacés de destruction non seulement par les causes traditionnelles de dégradation mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique qui les aggrave par des phénomènes d'altération encore plus redoutables ;

Considérant que la dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel ou naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde ;

Considérant que devant l'ampleur et la gravité des dangers qui les menacent il incombe à la collectivité internationale toute entière de participer à la protection du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle par l'octroi d'une assistance collective qui, sans se substituer à l'action de l'Etat intéressé, la complétera efficacement (UNESCO, 1972 : 543).

Cette convention a été ratifiée par 21 pays en 1975. Elle l'est aujourd'hui par 159 Etats.

Aujourd'hui, la notion de patrimoine, d'abord cantonnée à la conservation de monuments et d'objets mobiliers, a considérablement évolué et continue de s'étendre. Elle est devenue immense : patrimoine archéologique, industriel, urbain, rural, maritime, littéraire, cinématographique, photographique, culinaire, vestimentaire... Les critères de sélection ne se font plus seulement d'un point de vue esthétique. Des immeubles on passe aux meubles et du matériel à l'immatériel, des rites aux savoir-faire et aux langues régionales etc. Tout ce qui témoigne du passé (même le plus récent comme l'architecture métallique du XIX^e siècle) et permet de comprendre le présent, mérite d'être protégé et enrichi, et d'être transmis aux générations futures. Le patrimoine est désormais lié aussi à l'écologie, à des sites (dune du Pyla par exemple) et des espaces (marais, parcs régionaux et nationaux...) naturels. Beaucoup de musées ont été créés depuis ainsi que de nombreuses écoles du patrimoine.

On en est venu à définir des critères de reconnaissance du patrimoine :

- critères de conservation : y a-t-il un intérêt esthétique, scientifique, historique à conserver un monument ? L'objet à conserver représente-t-il une valeur sociale ou économique ?

- critères de motivation : qu'a-t-on fait de l'héritage du passé ? Problème de l'acceptation ou du rejet par le public de cet héritage : le public a systématiquement fait un tri selon les générations en oubliant volontairement ou non un objet, un bâtiment... ;

- critères de reconnaissance : critères de l'inventaire déjà existant, il étudie comment l'objet a été restauré, conservé, transmis sans que l'état n'intervienne ;

- critère touristique : l'objet en particulier représente-t-il un intérêt pour le tourisme ?

Si un objet appartient à l'un de ces quatre critères, il fait partie du patrimoine.

II-1- 5 Criminalité patrimoniale

Selon le dictionnaire Le petit Robert (2014), la criminalité est un ensemble d'actes criminels dont on considère la fréquence et la nature, l'époque et le pays où ils sont commis, leurs auteurs.

Selon Quelzo (1987), le patrimoine est un bien juridique. C'est aussi l'ensemble des droits pécuniaires ou des droits subjectifs privés sur des biens qui ont une valeur en argent appartenant à autrui (personne physique ou morale).

Toute personne physique ou morale a droit au respect de ses biens. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et dans les conditions prévues par la loi et les principes généraux du droit international. Ainsi donc, la criminalité patrimoniale serait cette forme d'infraction commise sur ou contre le patrimoine. En République du Bénin, la Loi n° 2007-20 du 23 août 2007, portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel précise en son article 60 le rôle du Ministère de la culture dans le but de protéger le patrimoine. Le ministère élabore des textes pour mieux protéger le patrimoine

II-1- 6 Sécurisation

C'est l'absence de risques concernant l'intégrité des personnes et des biens. C'est également l'absence de conflit. Une absence de danger pouvant affecter le moral. C'est aussi un dispositif chargé d'assurer en toutes circonstances, la sauvegarde des biens.

La sécurisation est également une pratique qui vise à limiter au maximum les risques de vol, d'incendie, de dégradation, etc.

II-2- Problématique et méthodologie.

II-2- 1 Problématique

Le concept de sécurité est mis à mal depuis quelques années. Il n'y a pas de pays au monde où la géopolitique ne lui accorde une place de choix. En effet, la sécurité pourrait être définie comme cette absence de risque qui fait bien vivre un pays et sa population. C'est dire donc que sans sécurité, la prospérité qui devrait être partagée au sein de la population, ne peut exister. La croissance devient donc elle aussi, un vain mot. Tous les secteurs de l'économie d'un pays méritent d'être entretenus et sécurisés. Mais il n'en demeure pas moins vrai que les musées en République du Bénin méritent une attention de tous les instants. C'est pour jeter les bases d'une attention particulière à accorder à nos lieux de mémoire et de souvenir que nous avons décidé de réfléchir sur le thème *Contribution à la sécurisation du musée du site des palais royaux d'Abomey : état des lieux et enjeux.*

Selon le Guide d'information à l'usage des propriétaires publics et privés de la prévention du vol à la restitution de l'objet volé, du Ministère de la Culture et de la Communication de France, « *Le trafic international des biens culturels est un secteur florissant qui s'évaluerait à plus d'un milliard de dollars par an. Ainsi le trafic des biens culturels se met à la troisième place après le trafic de drogue* » (HANS, 1994). Les vols, les vandalismes et les pillages s'accroissent dans les musées. Les prédateurs de collections muséales, utilisent plusieurs méthodes qui rivalisent avec le système de sécurité précaire généralement mis en place dans les musées d'Afrique en général et du Bénin en particulier.

Alors, il s'avère nécessaire que tous les professionnels de musée, les forces de sécurité et de défense, les gouvernements, les acteurs du marché de l'art, et les collectionneurs interviennent pour juguler ce problème d'insécurité.

Le musée d'Abomey a été l'objet de nombreux cas de vol au cours de ces dernières années. Le dernier cas remonte à 2001 avec la disparition d'un objet très précieux : le gubasa (Instrument de guerre mystique qui a pour fonction de galvaniser le moral des guerriers avant leur envoi en mission, non retrouvé jusqu'à ce jour). Si cet objet a pu disparaître, c'est bien parce qu'il y a eu une faille quelque part dans la chaîne de gestion des lieux. Il y a eu une situation qui a bien pu favoriser cette perte. C'est donc ce que nous devons chercher à comprendre, afin d'empêcher que cela se répète. La solution à cette situation revient à trouver le moyen le plus efficace qui pourrait être appliqué aussi aux autres musées du pays. Quel est le moyen le plus approprié ? Est-ce matériel ou humain ? Comment l'appliquer au musée d'Abomey pour l'obtention d'un rendement probant ?

Le musée d'Abomey est un espace de grande fréquentation. Le plan architectural qu'il présente n'est pas ordinaire. Il mérite donc une attention toute particulière, si nous tenons à la sauvegarde du reste de ses collections.

Les atteintes aux biens culturels s'apparentent à une vraie criminalité, exercée par d'authentiques délinquants. Elles génèrent des *profits criminels* très importants et constituent une menace grave pour le patrimoine culturel de tous les pays.

En France, par exemple, selon le *Manuel pratique* de l'ICOM, 20.000 à 30 000 objets disparaissent chaque année. Seulement 5 à 10 % environ sont retrouvés, parfois après plusieurs années de recherche. Malheureusement, il n'est pas toujours possible de les restituer à leurs propriétaires originels.

II-2- 2 Méthodologie

Cette méthodologie d'approche du problème de sécurisation du musée historique d'Abomey, passe par une analyse matricielle des risques. Le constat est bien alarmant, aussi bien pour ce qui est des risques naturels que ceux humains. A chaque fois, nous nous sommes intéressés aux différents facteurs de risque, ensuite à la manifestation de ces risques et, enfin, aux conséquences, sources de dégradation

II-2- 3. Analyse comparative des paramètres des risques naturels

Facteurs de risques	Manifestations	Conséquences illustrées
<p>➤ Eaux de pluie (tornade, et pluies diluviennes)</p> <p>Photo 14 a-b-c-d :</p> <p>(Source : R. TAWES, travaux de terrain, mars 2016)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Erosion, stagnation, infiltration, ruissellement, lessivage des sols favorable à la poussée des mauvaises herbes • Absorption • Remontée capillaire • Fragilité du sol • Gonflement et affaiblissement des bases des murs • Fissures et l'éclatement des murs des structures • Apparition de moisissures 	<div data-bbox="1115 305 1518 571" data-label="Image"> </div> <p data-bbox="1087 618 1220 646">Photo 14a</p> <div data-bbox="1094 691 1518 937" data-label="Image"> </div> <p data-bbox="1087 984 1220 1011">Photo 14b</p>

- Apparition de la rouille sur les tôles, les clous et les serrures
- Pourrissement des bois de la charpente et des menuiseries
- Développement incontrôlé de la végétation sauvage
- Humidité favorable à l'attaque des termites



Photo 14c



Photo 14d



- Arrachage des toitures
- Dépôt de poussière ;
- Décoloration des bas-reliefs
- La propagation du feu
- Attraction horizontale sur les murs
- Chute libre des branches ou des troncs d'arbres.



Photo 15

➤ Vent et foudre
 Photo 15
 (Source : R. TAWES,
 travaux de terrain,
 septembre 2015).

II-2- 4. Analyse comparative des paramètres des risques humains

Facteurs de risques	Manifestations	Conséquences illustrées
<p>➤ Urbanisation anarchique</p> <p>Photo 16</p> <p>(Source : R. TAWES, travaux de terrain, septembre 2015).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pression urbaine et foncière • Empiètements sur le site • Spéculation foncière 	 <p>Photo 16</p>
<p>➤ Non-respect du règlement de l'urbanisme</p> <p>Photo 17</p> <p>(Source : R. TAWES, travaux de terrain, septembre 2015).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Constructions en disharmonie avec l'environnement architectural des palais royaux • Mauvaise utilisation du site. 	 <p>Photo 17</p>

➤ Dépôt d'ordures sur et aux abords du site

Photo 18

(Source : R. TAWES, travaux de terrain, septembre 2015)

- Insalubrité
- Problèmes d'hygiène
- Incendies.



Photo 18

➤ Chasse aux rongeurs et aux reptiles

Photo 19

(Source : R. TAWES, travaux de terrain, septembre 2015)

- Incendies
- Destructions des bases des murs servant de galeries ou de terriers aux rongeurs.



Photo19

➤ incendies criminels




Photo 20

(Source : R. TAWES,
travaux de terrain,
septembre 2015)

- Destruction du patrimoine culturel
- Destruction des objets de valeur
- Dégâts matériels et humains.



Photo 20

Facteurs de risques	Manifestations	Conséquences illustrées
<p>➤ Divagation des animaux Photo 22 (Source : R. TAWES, travaux de terrain, septembre 2015)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des structures • Erodage des murs par frottement • Insalubrité • Hygiène. 	 <p>Photo 22</p>
<p>➤ Mauvais usage du site Photo 23 (Source : R. TAWES, travaux de terrain, septembre 2015)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe et le ramassage du bois de chauffe • Traversée anarchique du site (pistes) • Exploitation agricole anarchique. 	 <p>Photo 23</p>
<p>➤ Abandon de gravas et de matériaux de chantier Photo 24 (Source : R. TAWES, travaux de terrain, mars 2016)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Défiguration du site ; • Risque d'inondation. 	 <p>Photo 24</p>

➤ Actions peu professionnelles (réhabilitations et aménagements)

Photo 21

(Source : R. TAWES, travaux de terrain, mars 2016)

- Mauvais résultats
- Accélération du processus de dégradation
- Dénaturation du site
- Mauvaise qualité des matériaux utilisés
- Accélération de la dégradation des structures
- Fragilité et Vulnérabilité aux intempéries et aux attaques des insectes nuisibles.

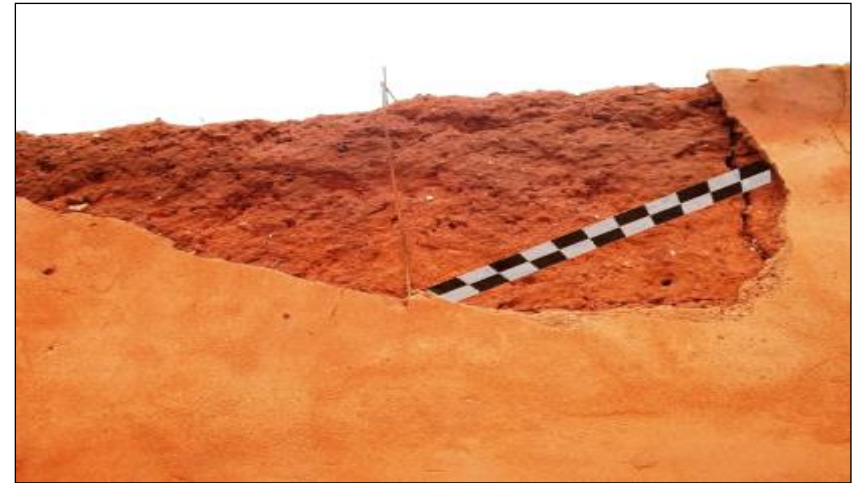







Photo 21

1.3 - Autres risques

Facteurs de risques	Manifestations	Conséquences illustrées
<p>➤ Absence de clôture (mur d'enceinte)</p> <p>Photo 25 (Source : R. TAWES, travaux de terrain, septembre 2015)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité • Vol • Actes de vandalisme • Pillage • Mauvais usage. 	 <p style="text-align: center;">Photo 25</p>
<p>➤ Absence de fonctions au palais</p> <p>Photo 26 (Source : R. TAWES, travaux de terrain, septembre 2015)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité • Abandon • Accélération de la dégradation • Occupation anarchique du site. 	 <p style="text-align: center;">Photo 26</p>

<p>➤ manque de documents graphiques et insuffisance d'écrits sur le site Hwegbaja</p> <p>Photo 27 (Source : R. TAWES, travaux de terrain, septembre 2015)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise présentation et interprétation de l'histoire du site. 	 <p>Photo 27</p>
<p>➤ Manque de promotion</p> <p>Photo 28 (Source : R. TAWES, travaux de terrain, septembre 2015)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de matériels promotionnels • Manque de signalétique hormis le panneau d'entrée pour le circuit touristique 	 <p>Photo 28</p>
<p>➤ Termites</p> <p>Photo 29 (Source : R. TAWES, travaux de terrain, septembre 2015)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attaque de la charpente, des murs et de la menuiserie • Dégradation des murs • Pourrissement des matériaux (pailles, bois..). 	 <p>Photo 29</p>

II-3- Revue de littérature

La revue de littérature a consisté à prendre connaissance des écrits existant sur la sécurité dans les musées en général et dans celui d'Abomey en particulier. Elle s'est faite dans des centres de documentation, surtout les bibliothèques, et à l'infothèque de l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA), et a porté notamment sur la consultation de mémoires, de revues spécialisées et d'articles de journaux. Il découle de nos recherches qu'au niveau national, il n'y a malheureusement pas de publications relatives à la sécurisation de nos musées. Les quelques mémoires que nous avons exploités à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) traitent de la gestion des documents d'archives. Le plus souvent, c'est la numérisation qui est prise en compte. Mais jamais, il n'a été question d'une quelconque sécurisation à travers des méthodes et techniques appropriées.

On ne peut aborder aucun problème de sécurité sans prendre au préalable connaissance des tentatives déjà faites pour le résoudre. Agir autrement serait s'exposer à dépenser ses forces et son temps à établir des thèses déjà démontrées ou à explorer des voies déjà reconnues sans issues (Chelcea, 2006 : 116).

Plusieurs auteurs de différentes disciplines et de diverses nationalités, ont étudié les palais royaux d'Abomey. Le cadre géographique et la généralité de leur problématique ne leur ont pas permis d'étudier sa spécificité dans le domaine de la sécurité qui a la plupart du temps été noyé dans des études englobant. Aucune étude scientifique à notre connaissance n'a encore été consacrée à cela. La problématique de notre sujet et les hypothèses sur lesquelles elle repose n'ont donc pas encore fait l'objet d'étude par les travaux déjà effectués. Ils nous ont cependant fourni d'utiles informations comme en témoignent les exemples ci-après :

A l'Ecole du Patrimoine Africain, la recherche a été fructueuse. Il faut remarquer que cette structure à caractère international a réservé une bonne partie de sa collection aux musées. Le rayon réservé à la gestion des risques et à la sécurisation des musées est bien achalandé.

- La consultation du *Manuel de norme, document des collections africaines* (ICOM, 1996) évoque les raisons qui pourraient guider la prise de décision de sécurisation d'un musée. Il indique les conditions que l'unité doit remplir pour la réussite de l'opération, les différents services qui doivent être pris en compte, les différentes étapes nécessaires, les avantages que peuvent en tirer aussi bien le personnel que les usagers de la structure. Il ressort que la sécurité est l'une des tâches de première nécessité dans les musées.

HANS (1994). *Mesures de sécurité et d'urgence pour la protection des biens culturels*,

Ici, HANS en a fait un guide d'information à l'usage des propriétaires publics et privés, sur la sécurité des biens culturels, il s'est agi de la prévention du vol à la restitution de l'objet volé. Le Ministère de la Culture et de la Communication de la République Française, par la Direction Générale des Patrimoines à travers ce guide, révèle que le patrimoine culturel est fragile.

On sait que beaucoup de vols de biens culturels sont commis dans les édifices de culte, en particulier les églises en zone rurale, dans les demeures publiques ou privées ouvertes au public, les musées (2009), les bibliothèques, les centres d'archives et les galeries d'art, mais également dans de nombreuses institutions publiques nationales (ministères, préfectures, mairies et même palais de justice).

BAYALA (2005). *La gestion des collections du musée national et la question de sécurité dans les réserves*, mémoire de maîtrise UFR/LAC, Université de Ouagadougou

A la lecture de ce mémoire, on peut comprendre qu'un bien culturel est un bien qui participe à la transmission de la mémoire d'une communauté, sinon même de la nation. Le pillage, le vol, la destruction des biens sont des atteintes aux fondements culturels de la vie de la communauté. Aux vols s'ajoutent parfois la destruction et la mutilation par dépeçage. Pour combattre le vol ou la malveillance, véritable profanation pour certains, il ne saurait être question de rester sans agir et nous sommes pleinement conscient de l'importance des forces à mettre en œuvre pour prévenir les atteintes portées au patrimoine. Il convient avant tout de donner des armes efficaces à ceux à qui il revient de veiller sur notre patrimoine : propriétaires et responsables scientifiques. Ceci nécessite beaucoup d'obstination parce que les actions de prévention et de lutte contre le trafic illicite des biens culturels doivent être permanentes, dans une concertation toujours améliorée entre les représentants des ministères concernés : culture, police et gendarmerie nationales, douanes, justice.

Conseil International des Musées (1962). *Les problèmes des musées dans les pays en voie de développement rapide*, Neuchâtel.

Le CIM donne une réponse concertée, documentée et argumentée à toutes les questions que peuvent se poser les propriétaires et responsables du patrimoine. Ici, sont successivement abordés, la politique de prévention des vols à mettre en œuvre par tout propriétaire de bien culturel, le comportement à adopter en cas de vol et, en cas de découverte

du bien volé, les actions en restitution, en revendication et/ou en réparation et leurs modalités. La sécurité du patrimoine culturel et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels constituent des enjeux prioritaires des pays qui se respectent à travers leur politique culturelle. Au sens retenu dans l'article 1 du code du patrimoine français, les biens composant le patrimoine culturel sont :

L'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique, par destination, éléments détachés d'immeubles par nature, tous sont malheureusement susceptibles d'être volés (Article 1 du code du patrimoine français, 1962).

A cette infraction s'ajoute bien souvent l'infraction de dégradation : découpage de toile, arrachage du socle ou du mur, dépeçage. Ces biens d'intérêt culturel peuvent, ou non, relever du domaine public mobilier, ce qui peut avoir des conséquences en terme, de prescription et d'actions en revendication. Le fait qu'ils puissent par ailleurs également relever de la catégorie des « trésors nationaux » est indifférent à cet égard.

Parmi les biens en main privée, certains sont classés au titre des monuments historiques ou des archives historiques, ce qui leur assure une protection particulière. Ces régimes spécifiques ont été abordés en détail dans le guide afin de permettre au légitime propriétaire de connaître ses droits et les actions possibles. La citation qui suit illustre bien une telle situation :

On pille les églises et on commence à piller les musées parce qu'on sait que ce qu'on y vole trouvera aisément preneur. Inciter ces preneurs à la prudence en faisant savoir, plus clairement qu'on ne le fait aujourd'hui (combien y-a-t' il d'amateurs d'art à connaître la théorie de la domanialité publique ?) que, sans même que leur bonne foi soit mise en cause, ils s'exposent à devoir restituer gratuitement ce qu'ils ont acquis est probablement un des moyens les plus efficaces de limiter le pillage du domaine public mobilier (Chatelain, 1982).

UNESCO (2006), Cultural Heritage Protection Handbook N°1, la sécurité dans les musées, Paris.

Il est passé au peigne fin toute la procédure de surveillance. Ainsi, le musée doit être protégé tout le temps, sans interruption. Le passage du travail de nuit au travail de jour doit s'effectuer suivant des procédures bien établies, rigoureuses et sûres. Le travail de jour commence environ une demi-heure avant l'ouverture du musée au public. Toutes les sorties de secours doivent être

déverrouillées et dégagées. Il faut inspecter les abords immédiats des sorties et enlever, s'il y a lieu, tout ce qui pourrait gêner le passage.

Mais comment pourrait-on l'appliquer au musée d'Abomey, lorsqu'on sait qu'il est à ce jour occupé par des d'arbres parfois assez bas et bien touffus et qu'il ne dispose que de six gardiens pour toute une superficie évaluée à 47ha 60ar 42 ca ? N'est-ce pas là une autre façon d'offrir au visiteur indélicat la possibilité de se glisser sans gêne dans les feuillages pour se livrer à des pratiques très peu recommandables ?

DEUXIEME PARTIE

PLAN PROVISOIRE DE DE LA THESE ET POINT DE LA RECHERCHE

CHAPITRE I : PLAN PROVISOIRE DE LA THESE

Thème de recherche :

Sécurisation des collections du musée et des sites des palais royaux d'Abomey (République du Bénin).

INTRODUCTION GENERALE

PREMIÈRE PARTIE : GENERALITES : HISTORIQUE DU MUSEE D'ABOMEY, CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET TYPOLOGIE DES MUSEES AU BENIN

Chapitre I^{er} : Musées historique d'Abomey, des origines à nos jours

I-1 Musée dans la conception royale *aladaxonu*

I-2 Musée et la colonisation française

I-3 Musée dans le Bénin indépendant

Chapitre II : Clarification conceptuelle

II-1 Musée et site

II-2 Patrimoine

II- 3 Sécurité-sûreté

Chapitre III : Typologie des musées en République du Bénin

III-1 Musées contrôlés (municipalités)

III- 2 Musées nationaux

III- 3 Musées privés (communautaire - de familiaux)

DEUXIEME PARTIE : INVENTAIRE DES COLLECTIONS LIEES AU SITE DES PALAIS ROYAUX D'ABOMEY.

Chapitre IV : Musées historiques : le bâti.

IV -1 Typologie des sites liés au palais royaux d'Abomey

IV -2 Répartition géographique

IV -3 Spécificité des reliques coloniales

Chapitre V : Répartition des collections

V -1 Collections au palais du roi Guézo

V -2 Collections au palais du roi Glèlè

V -3 Collection sur les autres sites

Chapitre VI : Point de la recherche

VI - 1 Cadre théorique de l'étude

VI - 2 Méthodologie de collecte

VI - 3 Interprétation des données

TROISIEME PARTIE : PROBLEMATIQUE DE SECURISATION DU MUSEE D'ABOMEY

Chapitre VII : Enjeux de sécurisation des musées des palais royaux

VII - 1 Sécurisation du musée d'Abomey : pourquoi faire ?

VII - 2 Nécessité de protection du musée et des palais royaux

VII - 3 Enjeux de valorisation du site palatial

Chapitre VIII : Proposition d'un plan de sécurisation du musée.

VIII - 1 Quelques dispositifs de protection

VIII - 2 Surveillance vidéo et moyen d'alerte

VIII - 3 Stratégies de gestion du risque

Chapitre IX : Conditions et stratégies de mise en œuvre

IX - 1 Renforcement des équipements

IX - 2 Formation du personnel du musée

IX - 3 Mise en œuvre du plan de sécurisation

CONCLUSION GENERALE

CHAPITRE II : PRESENTATION DES PREMIERS RESULTATS

II.1 - Cadre théorique de l'étude

Pour mieux appréhender notre thème de recherche, nous l'aborderons à travers des objectifs précis et des hypothèses spécifiques.

II.1.1 Objectifs

Objectif général : Proposer un dispositif de sécurité et de sûreté applicable au site des Palais Royaux d'Abomey.

Objectif spécifique n°1 : Procéder à une évaluation du mécanisme de sécurité et de sûreté déjà en place.

Objectif spécifique n°2 : Mettre en place des mesures de sécurité et de sûreté de première nécessité en fonction de l'exposition du musée et de l'importance du site des palais royaux

Objectif spécifique n°3 : Etablir un plan de sécurisation et de sûreté de type moderne et digne d'un site classé sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ces différents éléments pourront nous conduire à l'élaboration d'un plan de sécurisation adaptable à l'ensemble des sites des palais royaux d'Abomey.

Le présent mémoire se propose de jeter les bases d'une bonne sécurisation du musée des Palais Royaux d'Abomey. Nous partirons des dispositions appropriées pour aboutir à la surveillance humaine et aux dispositions techniques particulières, les différents systèmes d'alarme, les aménagements muséographiques, la présentation des accrochages, les conditions d'accès aux œuvres de stockage.

II.1.2 Hypothèses

La problématique de recherche repose sur les trois hypothèses spécifiques suivantes :

- **Hypothèse n°1** : Les difficultés connues sur le site du musée au cours des dernières années sont dues au défaut de sécurisation des biens culturels.
- **Hypothèse n°2** : Le nombre très infime du personnel de gardiennage est à l'origine de la gestion peu performante du site des palais royaux d'Abomey
- **Hypothèse n°3** : La sophistication croissante des appareils de surveillance explique l'amélioration des conditions de visite.

II.2. Méthodologie de collecte des données

La méthodologie de collecte des données, a été essentiellement centrée sur trois axes : l'observation directe du musée des palais royaux d'Abomey, l'enquête sur le terrain et la collecte des données sur la vie du musée à base d'un questionnaire.

II.2.1. Observation directe

Il suffit de jeter un coup d'œil (même de profane) sur la façon dont les musées au Bénin sont gérés, pour se rendre compte du danger. La vie des collections n'est pas reluisante. En effet, il n'y a pas un seul musée qui puisse s'affirmer dans les normes de sécurité. Le résultat est que nous observons souvent de disparitions des pièces exposées et très souvent, ses disparitions, s'étendent aux réserves, dans un silence remarquable des gestionnaires des sites. Aussi le musée continue d'abriter à ce jour des cérémonies familiales et rituelles.

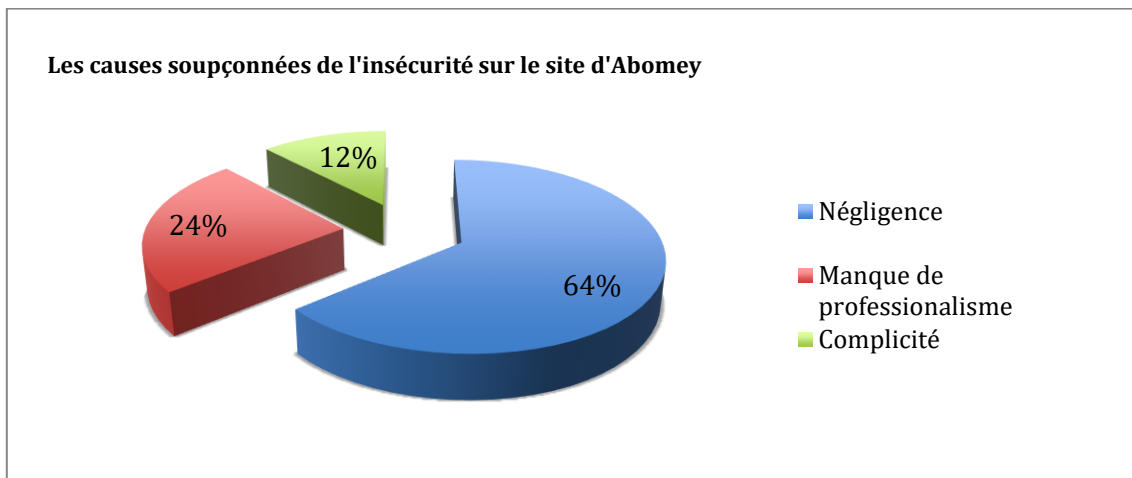
II.2.2. - Enquête sur le terrain

L'enquête sur le terrain va porter sur une phase qualitative d'entretien individuel, complétée par une enquête par questionnaire. Nous nous intéressons à travers celui-ci, au problème de sécurité et de sûreté du musée d'Abomey. A cette étude, on a associé la gestion des collections du site. Cette préoccupation a suscité un certain nombre de questions auxquelles les professionnels des musées et les usagers non professionnels ont répondu.

II.2.3 - Collecte des données

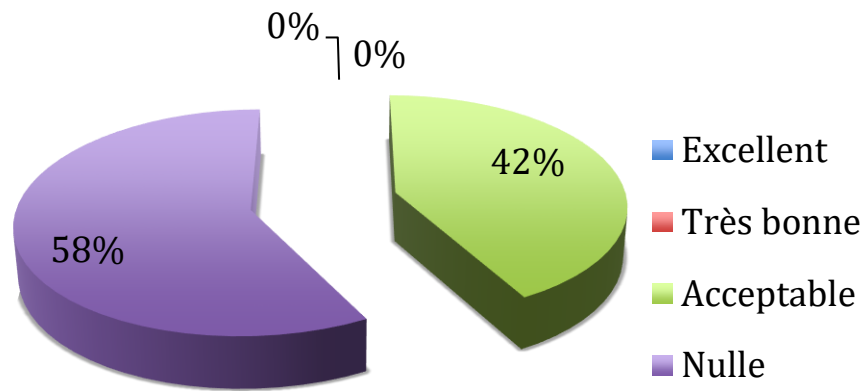
L'objectif est de mesurer, à travers des questions spécifiques, l'impact de la garantie sécuritaire que le site offre. Les résultats se présentent ainsi qu'il suit.

➤ A l'attention des professionnels des musées sur 50 personnes



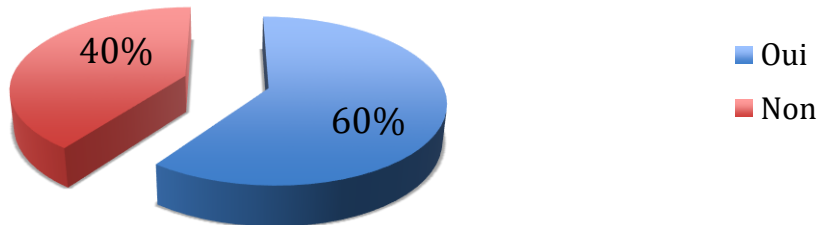
R1 : Négligence = 32 Manque de professionnalisme = 12 Complicité = 06

Le ressenti sur la situation de sécurité actuelle



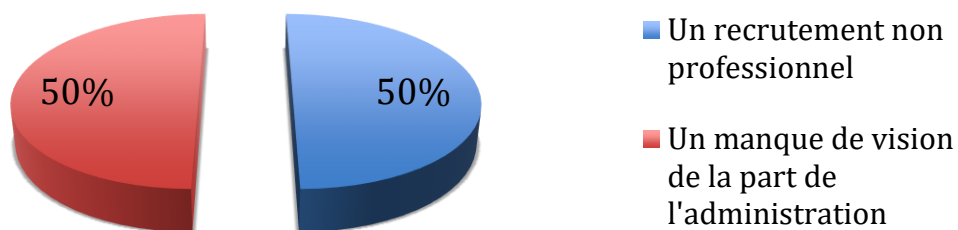
R2 : Excellent = 0 Très bonne= 0 Acceptable= 21 Nulle=29

Un personnel informé sur la sécurité/sûreté des collections?



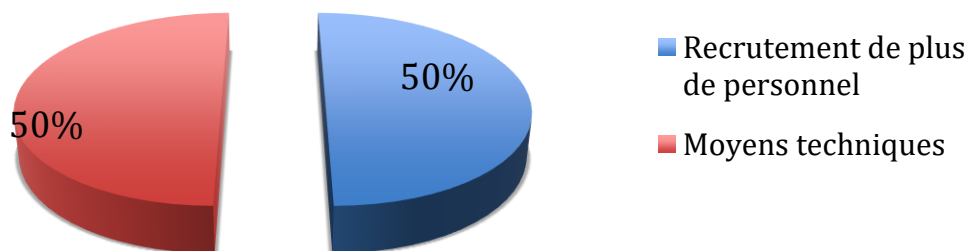
R3 : Oui = 30 Non= 20

Les causes de ce manque d'informartions



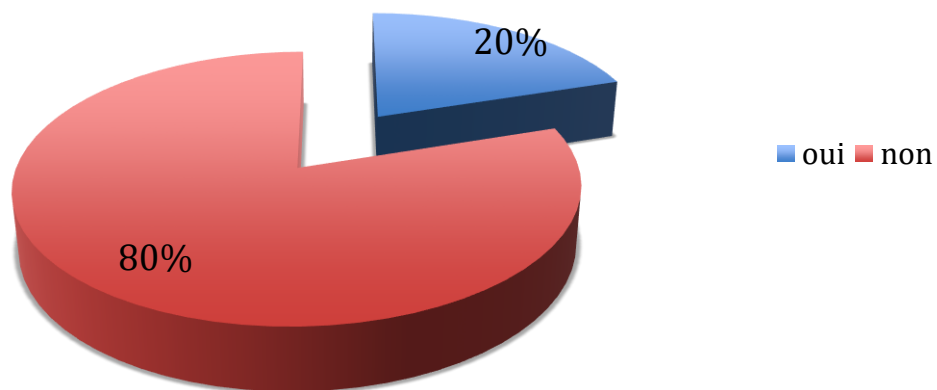
R4 : Recrutement de = 25 manque de vision de la part de l'administration 25

Les solutions?



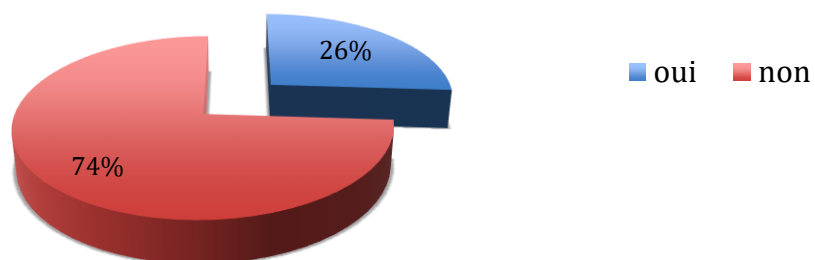
R5 : Recrutement =25 Moyens techniques= 25

Des moyens matériels et techniques déjà sur le site?



R6 : Oui= 10 Non= 40 (sur 50 enquêtés)

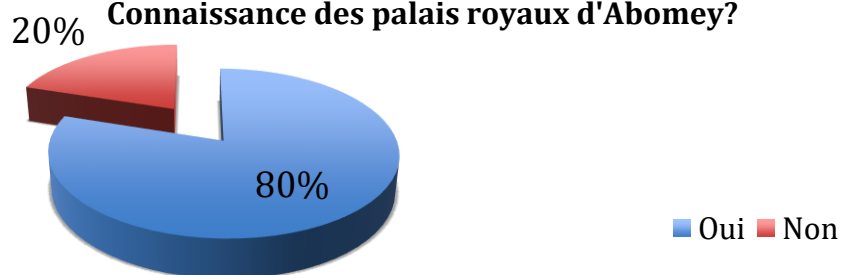
Des collections bien gérées sur le plan administratif, technique et scientifique?



R7 : Oui= 13 Non= 37 (sur 50 enquêtés)

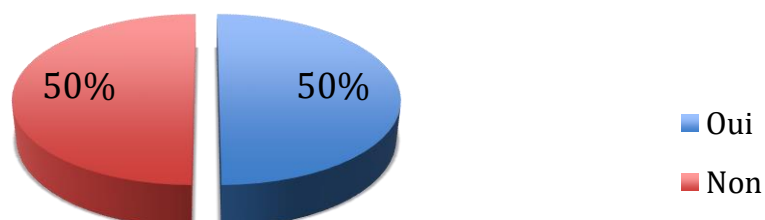
➤ **A l'attention des non-professionnels des musées.**

Connaissance des palais royaux d'Abomey?

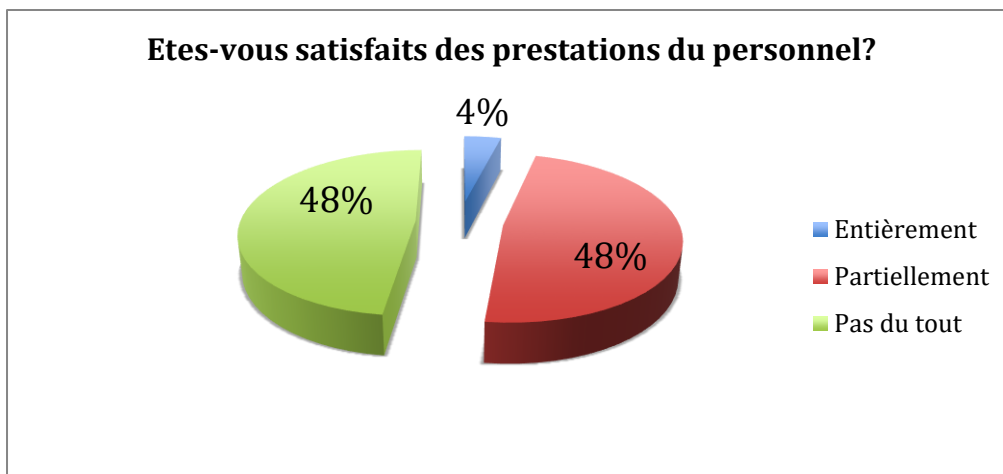


Oui= 40 Non= 10 (sur 50 enquêtés)

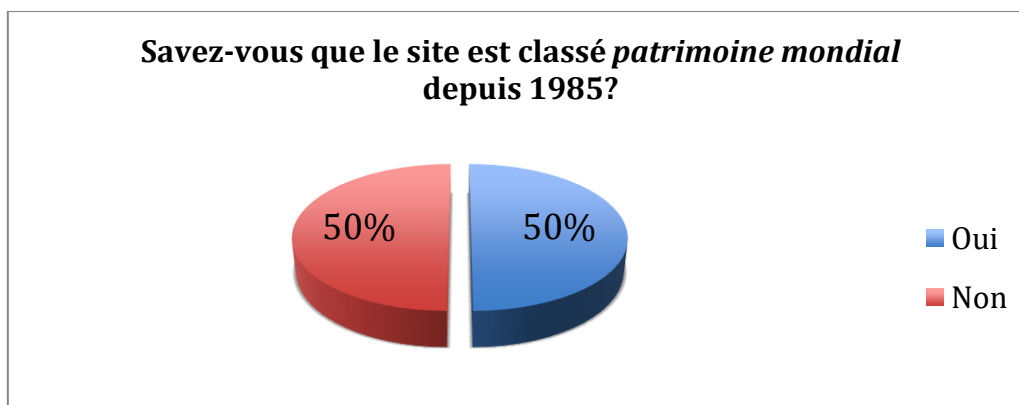
Personnes ayant déjà visité le site



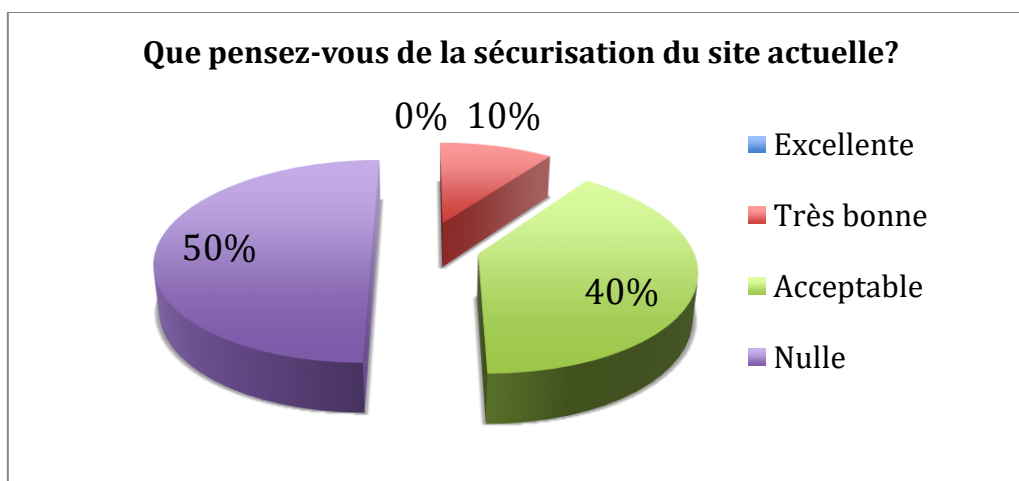
Oui= 25 Non= 25 (sur 50 enquêtés)



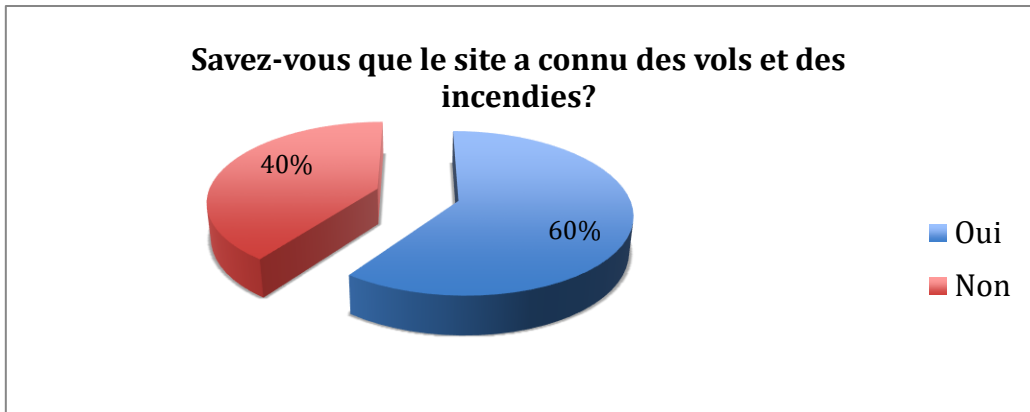
Entièrement = 2 partiellement = 23 pas du tout = 23 (sur 50 enquêtés)



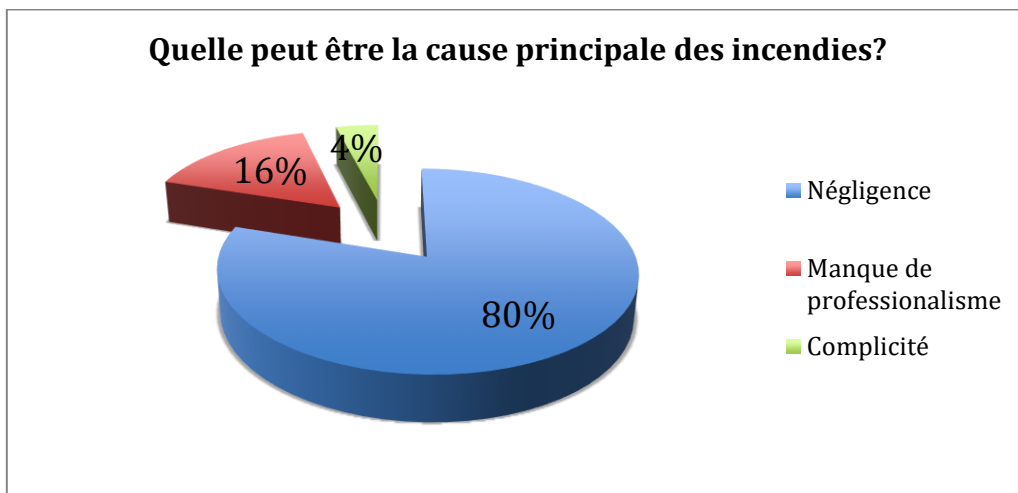
Oui= 25 Non= 25 (sur 50 enquêtés)



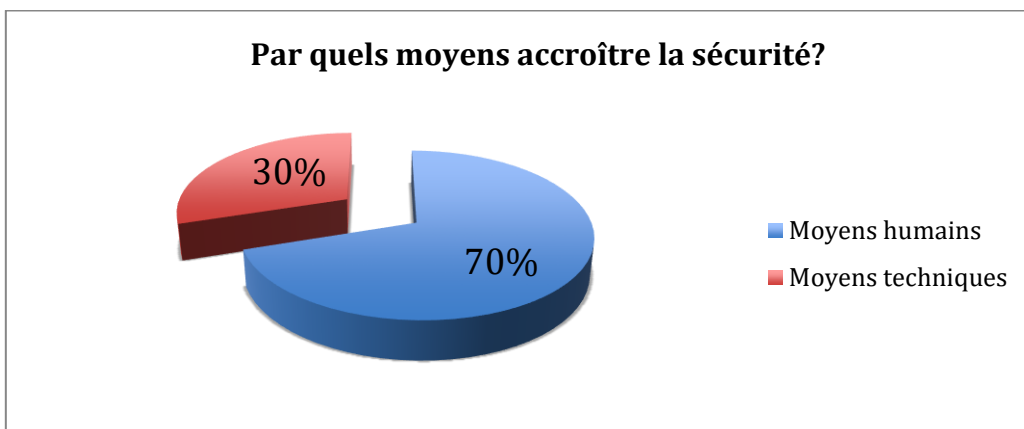
Excellente = 0 Très bonne = 5 Acceptable = 20 Nulle = 25 (sur 50 enquêtés)



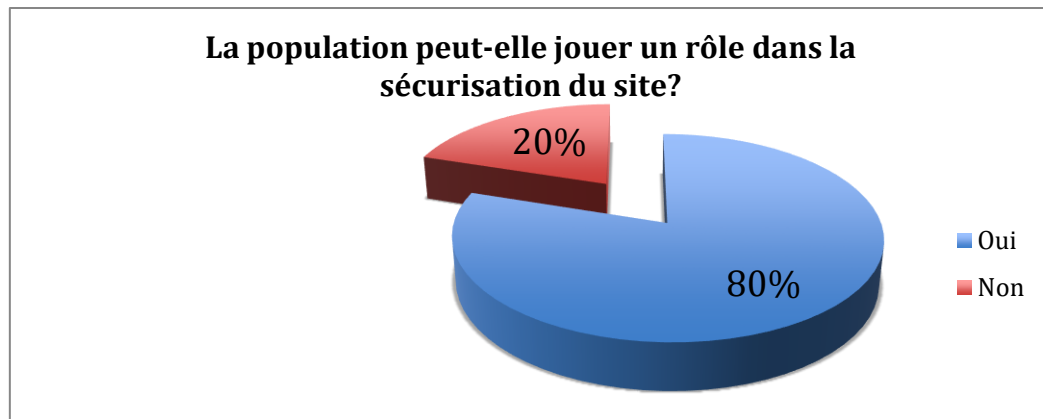
Oui = 30. Non 20 (sur 50 enquêtés)



Négligence = 40 Manque de professionnalisme = 8 Complicité = 2 (sur 50 enquêtés)



Moyens techniques= 35 Moyens humains= 15 (sur 50 enquêtés)



Oui= 40 Non=10 (sur 50 enquêtés)

II.3 - Interprétation des données

Cette phase, nous l'avons orientée sous deux angles différents. D'un côté, ce sont les interprétations des professionnels des musées, de l'autre, celles des non-professionnels

II.3.1 - Interprétation des données dues aux professionnels des musées

Des résultats issus de notre enquête sur le terrain, il apparaît assez clairement que les professionnels des musées connaissent à sa juste mesure la valeur des collections. Certains n'ont pas hésité à l'entretien de nous évoquer les critères sur lesquels ce joyau a été classé sur la liste des patrimoines de l'UNESCO, à savoir les critères III et IV. On peut comprendre donc que pour :

Critère III : Les Palais Royaux d'Abomey constituent un ensemble monumental de très grande valeur historique et culturelle en raison des conditions qui ont présidé à leur érection et des événements qu'ils ont abrités. Ils représentent l'expression vivante d'une culture et d'un pouvoir organisé, marque du passé glorieux des rois qui ont régné sur le *Danxomè* de 1645 à 1900.

Critère IV: Organisés sous forme d'une succession de cours très hiérarchisées, l'accès de l'une à l'autre étant assuré par des portails bâtis à cheval sur les murs d'enceinte principaux, les palais royaux d'Abomey constituent un ensemble architectural unique. Ces structures fortifiées complexes illustrent l'ingéniosité développée par le pouvoir royal, à partir du milieu du XVII^e siècle, pour se conformer au précepte énoncé par le fondateur du royaume, *Hwegbaja* « *que le royaume soit toujours fait plus grand* ».

Ainsi, pour ces professionnels des musées, la négligence en est la principale cause. On doit tenir compte de la formation des cadres et de la mise à niveau de ceux pour qui cela est nécessaire. Il faut également renforcer le système de sécurité qui vient d'être mis en place.

II.3.2. - Interprétation des données dues aux non professionnels des musées

Des résultats issus de notre enquête et d'autres entretiens avec les non professionnels des musées, nous constatons que le site des Palais royaux d'Abomey n'est pas totalement connu des Béninois. Certains disent n'avoir pas encore visité ce site. Pour les autres qui y sont allés, au moins une fois, ils disent être partiellement satisfaits des prestations des guides, mais le problème de sécurité dans lequel est l'ensemble des collections est encore visible. Ils attribuent l'origine des vols, non seulement à la négligence, mais aussi au manque de professionnalisme des gestionnaires du site.

Il est fort aisé de comprendre, à la suite de ces enquêtes, qu'il se pose fondamentalement deux problèmes sur ce site : le renforcement des mesures de sécurité et la formation du personnel. En effet, le site est aujourd'hui doté d'une vidéosurveillance / video protection fondée uniquement sur 16 caméras.



Fig.3 : Poste central de sécurité actuel du site des Palais Royaux d'Abomey

Source : R. TAWES, travaux de terrain, décembre 2015.

La répartition des zones tenues actuellement, se présente comme suit :

Au palais du roi Guezo - (juste 2 caméras au lieu de 7)

- Porte d'entrée (*Honnuwa*) caméra n°6 ;
- Première cour (*kpèdoji*) caméra n°5 ;
- Porte *logodo* : sans caméra ;
- Cour intime du roi : sans caméra ;
- *Ajalala* : sans caméra ;
- *jeho* : sans caméra ;
- Tombe du roi et de ses 41 femmes: sans caméra

Au palais du roi Glèlè - (juste 4 caméras au lieu de 8)

- Porte d'entrée (*Honnuwa*) : sans caméra ;
- Première cour (*kpèdoji*) : sans caméra ;
- Porte *logodo* : caméra n°7 et n°8 ;
- Cour intime du roi : sans caméra ;
- *Ajalala* caméra n° 9 et n°10 ;
- *jeho* : sans caméra.

Les salles d'expositions - (juste 8 caméras au lieu de 18)

- *jononho* : sans caméras ;
- *Logodo* du roi Glèlè : caméra n°7 et n°8 ;
- *Adanjèho* : sans caméra ;
- *Ajalala* du roi Glèlèlè : caméra n°9 et n10 ;
- Bâtiment de l'administrateur colonial : sans caméra ;
- La cour des canons : sans caméra ;
- *Ajalala* du roi Guezo : caméra n°11, n°13, n°14 ;
- *Zinkpoho* : caméra n°12 ;
- *jèho* du roi Guézo : sans caméra ;
- *Boho* : sans caméra.

Nous avons aussi constaté l'absence de caméras de surveillance dans les points ci- après :

- *Adoho* du roi Agonglo et de ses 41 femmes, alors qu'il fallait tout au moins une caméra ;
- Temple *Agasu*, l'ancêtre mythique, alors qu'il fallait tout au moins une également.

Pour un site classé patrimoine mondial de l'UNESCO, nous voyons que cela est bien trop peu pour le sécuriser. Au vu du nombre des biens à protéger contre le vol, la malveillance, et des surfaces à couvrir, il faut en réalité beaucoup plus de caméras de surveillance (plus de 60 caméras) reliées à un poste central de sécurité, assez sérieux et convainquant, au vu du nombre d'espaces et des surfaces à couvrir.

Conclusion

Prenant appui sur le site des Palais Royaux d'Abomey, nous nous sommes proposé, à travers le présent travail, de gérer les contradictions auxquelles sont confrontées les structures de gestion du patrimoine culturel (musées, espaces d'exposition, galeries d'art) en République du Bénin. Ainsi, nous pourrions préserver des collections d'œuvres d'art inestimables, tout en privilégiant un accueil de qualité du public.

La sécurisation d'un musée demande assez de rigueur et d'effort. Il est tristement remarqué de nos jours que des musées se vident peu à peu de leurs collections. Le Temple du python à Ouidah se vide peu à peu de son contenu. Les guides de touristes ne présentent à leurs visiteurs qu'une poignée de serpents représentant les rescapés des ventes et autres livraisons secrètes.

Le constat fait à propos de la sécurité du site des palais royaux d'Abomey, n'est pas du tout reluisant. Pour une superficie de plus de 43ha, le site ne dispose que de quatre personnes pour en assurer le gardiennage. Le lieu d'implantation du musée historique, souffre d'un manque d'éclairage. Les arbres sont touffus par endroit et offrent assez de possibilités aux personnes mal intentionnées. Pourtant le site des Palais royaux d'Abomey, classé sur la liste des patrimoines de l'UNESCO, devrait mériter un meilleur traitement. Car, la culture est aussi un levier du développement d'une Nation. Aucun peuple ne saurait se développer en laissant de côté ce qui fait son identité.

Le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont de plus en plus menacés de destruction non seulement par les causes traditionnelles de dégradation mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique qui les aggrave par des phénomènes d'altération des collections. La dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel ou naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde.

Devant l'ampleur et la gravité des dangers qui les menacent il incombe à la collectivité internationale toute entière de participer à la protection du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle. Etant associé à ceux qui vivent, nous devons être la providence de ceux qui naîtront.

Nous avons notamment fait un état des lieux de la sécurisation qui est aujourd'hui appliquée dans notre zone d'étude, nous avons interrogé les différents acteurs et personnes intervenant sur le site pour voir ce qui pourrait aider à un mieux-être futur. La diversité des réponses apportées par ces derniers nous permet de comprendre que le mal est profond aussi bien dont souffre le site des palais royaux d'Abomey en général et son musée d'histoire.

Les musées ne sont pas des banques. Une sécurité à 100% n'est pas possible, malgré le renforcement de toutes les mesures, s'il est encore possible de les renforcer, il ne faut pas hésiter. Il faut un minimum : des puces électroniques, des détecteurs de métaux, des rondes de jour comme de nuit, intérieures et extérieures, des caméras de surveillance et une augmentation de l'effectif des agents de sécurité et de surveillance sont fortement recommandés. Cependant, nous nous posons la question de savoir à quoi serviront toutes ses mesures si nous ne sommes pas capables de faire un inventaire de nos collections de façon exhaustive, prenant en compte les différents aspects de la typologie des industries culturelles.

ANNEXES

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Nous nous intéressons à travers ce questionnaire, au problème de sécurité et sûreté du Musée d'Abomey. A cette étude, on associe la gestion en l'état et des collections du site en lui-même. Cette préoccupation, suscite un certain nombre de questions qui se formulent comme suit :

QUESTIONNAIRE A L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS DE MUSEE

1 *Le site des palais royaux d'Abomey est en proie à une insécurité. Quelle en est selon vous la principale cause ?*

Négligence : Manque de professionnalisme : Complicité :

2 *Que pensez-vous de la sécurisation du site des palais royaux d'Abomey dans son état actuel ?*

Excellente : Très bonne : Acceptable : Nulle :

3 *Le personnel de service est-il formé et sensibilisé sur les mesures de protection et de sécurisation des collections ?*

Oui : Non :

4 *Si Non, pourquoi ?*

Recrutement de non-professionnels :

Manque de vision de l'Administration :

5 *Que faire pour garantir plus de sécurité aux collections du site ?*

Recrutement de plus de personnels professionnels :

Moyens techniques (Caméras, Alarmes...) :

6 Des moyens matériels et techniques adéquats existent-ils sur le site ?

Oui :

Non :

7 Les collections sont-elles bien gérées sur les plans administratif, technique et scientifique ?

Oui :

Non :

Identifications (facultatif)

Nom

Prénom

Structure

Observations

QUESTIONNAIRE A L'ATTENTION DES NON-PROFESSIONNELS

1 Connaissez-vous le site des Palais Royaux d'Abomey ?

Oui :

Non :

2 Avez-vous jamais visité le site ?

Oui :

Non :

3 Etes-vous satisfaits des prestations du personnel ?

Entièrement : Partiellement : Pas du tout :

4 Savez-vous qu'il est classé « bien du Patrimoine Mondial » depuis 1985 ?

Oui :

Non :

5 Que pensez-vous de la sécurisation du site des palais royaux d'Abomey dans son état actuel ?

Excellente : Très bonne : Acceptable : Nulle :

6 Savez-vous que le site a connu des cas de vols et d'incendies ?

Oui :

Non :

7 Quelle peut être selon vous la principale cause d'insécurité sur le site des palais royaux d'Abomey ?

Négligence : Manque de professionnalisme Complicité :

8 Par quels moyens peut-on accroître selon vous la sécurité de ce site ?

Moyens humains : Moyens techniques :

9 Pensez-vous que la population peut jouer un rôle dans la sécurisation du site ?

Oui :

Non :

Identifications (facultatif)

Nom :

Prénom :

Structure :

Observations :

Sources et références bibliographiques

1-Sources

1.1 Témoignages oraux

Nom et Prénom	Fonction de personne rencontrée	Lieu et Date de la rencontre	Substance de l'entretien
AGBANLENON (Dah)	Chef traditionnel fondateur de l'école Vodoun yehoue	Adingnigon, mars 2016	Sécurisation du site des palais royaux d'Abomey
AGBOLIAGBO Dédjinnagni (Dah)	Actuel roi d'Abomey	Abomey, avril 2016	Les cérémonies coutumières sur le site
ALAKPA Nicaise	Imprimeur à Abomey	Covè, mars 2016	Sécurisation du site
BLOT Eric	Commandant de police nationale, conseiller sûreté du patrimoine (églises, châteaux)	Paris, les 18 et 19 septembre 2013	Sécurisation des musées
BUFFIN Dominique	Capitaine de police nationale, adjointe au conseiller sûreté des musées de France	Paris, septembre-octobre 2013	Sécurisation des musées
GODONOU François	Responsable de l'Infothèque EPA	Porto-Novo, Août 2013	Sécurisation du site des palais royaux d'Abomey
GOUDOU Happy	Gestionnaire du Patrimoine Culturel	Abomey, le 15 février 2016	Sécurisation du site des palais royaux d'Abomey
HADONOU Urbain	Gestionnaire du site des Palais royaux et conservateur du musée d'Abomey	Abomey, le 16 Février 2016	Sécurisation du site des palais royaux d'Abomey
KOUDOUGOU Jean Paul	Directeur de la Promotion des musées du Burkina Faso	Ouagadougou, le 7 septembre 2012	Sécurisation des musées en général
KPLELI (Dah)	Chef traditionnel	Agbangnisou, mars 2016	Les cérémonies coutumières sur le site

KY Jean Célestin	Maître de Conférences en Histoire de l'Art	Ouagadougou, le 10 septembre 2012.	Sécurisation des musées en général
NONDITCHAO Bachalou	Source orale au musée des palais royaux d'Abomey	Abomey, les 14 et 15 Mars 2016	Sécurisation du site des palais royaux d'Abomey
PACERE Franck	Conservateur du Musée de la Bendrologie de Manéga (Burkina Faso)	Ouagadougou, les 27 et 29 août et les 09 septembre 2015	Sécurisation du Musée de la Bendrologie de Manéga (Burkina Faso)

1.2 Webographie

- www.benin-tourisme.com (consulté le 12 février 2016)
- www.cityzeum.com/tourisme.benin (consulté le 1^{er} mars 2016)
- www.Culture.gouv.fr (consulté les 16,17 et 18 janvier 2016)
- www.gouv.bj.vivreaubenin.com (consulté le 12 février 2016)
- www.museedelamusique.gov.bf (consulté le 17 janvier 2016)
- www.musee-manega.gov.fr (consulté le 16 septembre 2015)
- www.routard.com/guide.afrique (consulté le 20 février 2016)
- www.tripadvisor.fr/hotels (consulté le 14 février 2016)
- www.wikipedia.org (consulté le 12 mars 2016)

2- Eléments bibliographie

ADANDEDJAN, B. 2001, Les Amazones au sein des troupes d'élite de l'ancien royaume du Danhomè : légende ou réalité, *Le Mirador*, Cotonou, n°001, pp. 24-27.

ARSAG, 1997. Actes des troisièmes journées internationales d'études de la *Conservation : une science en évolution, Bilans et perspectives*, Paris.

Article 1, 1982, *Le code du Patrimoine. France*

BADET, C, COUTANCIER, B, MAY, R 1987. *Musées et patrimoine*, Les Editions du CNTP.

BAYALA E, 2005, *La gestion des collections du musée national et la question de sécurité dans les réserves*, mémoire de maîtrise UFR/LAC, Université de Ouagadougou.

BAYERE D, 1993a, *Les bijoux du musée National du Burkina : approche historique*, mémoire de maîtrise, FLASHS, Université de Ouagadougou.

BAYERE D, 1993b, *Les bijoux du Musée National : approche historique*, mémoire de maîtrise, Département d'Histoire et Archéologie, Ouagadougou.

Bénin, Loi n° 2007-20 du 23 août 2007, portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin, Cotonou.

Bénin, Ministère de la culture, de la Jeunesse et des sports, 1989. *Regards sur les musées et sites du Bénin*, Cotonou.

Burkina Faso, Ministère des Arts et de la culture, Direction du Musée National, 2001. *Valeurs cardinales*, Ouagadougou.

Centre de documentation UNESCO-ICOM, 1990, *Directory of museums in Africa, répertoire des musées en Afrique*, London, Kegan Paul International.

Conseil International des Musées, 1962, *Les problèmes des musées dans les pays en voie de développement rapide*, Neuchâtel.

Conseil International des Musées, 1992, *Quels musées pour l'Afrique ? Patrimoine en devenir*, Dijon-Quetigny.

Conseil International des musées, 1994, *Statuts : code de déontologie professionnelle*, Paris, UNESCO.

DOVONOU, H, 2001, *Pour la mise en place d'un cadre de vie et de diffusion de masques traditionnels au Bénin* : mémoire de fin de formation en archivistique, Abomey- Calavi.

Ecole Nationale du Patrimoine, 1994, *Conservation et restauration des œuvres d'art contemporain*, Nancy.

FARCHAKN, J, 2003, *Comment protéger l'archéologie en Irak juste avant la guerre*, Archéologia n°397 Paris, Fanton, pp 20-33.

France, Ministère de la culture et de la communication, 2001, Direction des musées de France, *Musées et services publics*, Paris.

France, Ministère de la culture et de la Communication, 2003, Mission sécurité, la Prévention contre l'incendie dans les musées et monuments historiques, Paris.

France, Ministère de la défense nationale, secrétaire d'Etat à la Guerre, 1956, *Manuel du gradé, partie commune à toutes les armes*, Nancy.

François Puthod, 1791, Maison-rouge.

GADO, B, 1995, *Protection, préservation et conservation du patrimoine culturel et physique en République du Niger*, UNESCO, 1995, Le trafic illicite des biens culturels en Afrique, pp 145 -151.

GODONOU, F, 1999. *Espace culturel intégré et multimédia pour la ville de Porto-Novo : étude prospective*, mémoire de fin de formation en archivistique, Abomey- Calavi.

GUILLEMARD, D, LAROQUE, C, 1994, *Manuel de conservation préventive : gestion et contrôle des collections*, Paris.

HANS, F, 1994, *Mesures de sécurité et d'urgence pour la protection des biens culturels*, Rome.

ICOM, 1995, Le trafic illicite des biens culturels en Afrique, Rome.

ICOM, 1996, Manuel de norme, document des collections africaines, Rome.

ICOM, 1997, *Manuel de norme*, document des collections africaines, Rome.

ICOM, 2004. Code de déontologie des musées, Rome.

Le petit Robert, 2012.

Le petit Robert, 2014.

MANGA, A, J, 1999, *Pour une approche de politique de collecte : le cas du musée des Forces Armées sénégalaises*, mémoire de fin d'étude, 10^e cours Universitaire, Ecole du Patrimoine Africain, Porto-Novo.

MARDAGA, P, 2001, *Préserver les objets de son patrimoine*, Bruxelles.

MITCHOZOUNNOU, R, 1992, Le peuplement du plateau d'Abomey des origines à 1889, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.

N'PO TAKPARA, K, F. 2015, Etude archéologique du phénomène urbain à zugu djougou (Nord-Ouest du Bénin), mémoire de DEA, FLASH, Université d'Abomey-Calavi.

NDONGO E, et RUFINO, N, 1993, *Comment créer un musée, le cas de la Guinée Equatoriale*, rapport de fin d'étude pour l'obtention du diplôme Universitaire de Technologie (DUT), Institut régional pour la formation en muséologie, Niamey.

Ordonnance 45-1546, juillet 1945, République française.

Quelzo, 1987, *Le patrimoine est bien juridique*.

RANDRIANASOLO, J, 1997, *Sécurité des objets au musée de la Gendarmerie à Moramanga : problèmes, problèmes, propositions de solutions*, mémoire de fin d'étude 8^e cours Universitaire International, Prévention dans les Musées Africains PREMA, Porto-Novo.

Rivière, 1967, *Manuel de norme*, document des collections africaines, Paris.

SORLIN, F, 1970, *Principes et méthodes de la sauvegarde et de réanimation du Patrimoine culturel immobilier*, Paris.

TOKANNOU, S, 2013, Armée et urbanisation : une étude Archéologique des transformations socio urbaines du Danxome sous l'influence des guerres, cas de la ville d'Abomey de 1645 à 1900, mémoire de maîtrise, Université d'Abomey-Calavi.

TRAORE, D,1985, *Le Musée National du Burkina Faso : approche historique*. – mémoire de maîtrise, IN.S.HU.S, Université de Ouagadougou.

UNESCO, 1972, *Convention et recommandations relatives à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, Paris.

UNESCO, 2006, Cultural Heritage Protection Handbook N°1, la sécurité dans les musées, Paris.

UNESCO/ICOM, 2006, Comment gérer un musée : manuel pratique, Paris.

Ward, 2014. *La conservation du Patrimoine culturel : une course contre le temps*, Bruxelles.

West African Museums Programme WAMP, 2000, *Directory of Museum in West Africa = Répertoire des musées de l'Afrique de l'Ouest*, Dakar.

Table des illustrations

1. Figures

Figure n°1 : Site des palais royaux d'Abomey	5
Figure n°2 : Situation de la zone d'étude	6
Figure n°3 : Poste central de sécurité	46

2. Photos

Photo n°1 : <i>Lissetin</i> et <i>Aïzan</i>	7
Photo n° 2 : Entrée principale ou premier portique : le <i>Honnuwa</i>	8
Photo n°3 : Case des étrangers ou le <i>Jonoxo</i>	8
Photo n° 4 : Case de la prêtresse du roi	8
Photo n°5 : Case des conciliabules : le <i>lègèdèxo</i>	8
Photo n° 6 : <i>Ajalala</i> du roi Hwegbaja	9
Photo n° 7 : Les temples des prêtresses du roi	9
Photo n° 8 : Jèxo ou temple abritant l'esprit du roi	9
Photo n° 9 : Portique permettant l'accès à la cour privée du roi	9
Photo n° 10 : La cour privée du roi	10
Photo n° 11 : La case de la prêtresse	10
Photo n° 12 : Le mur d'enceinte	10
Photo n° 13 : Cérémonies sur le site des palais royaux	11
Photo n° 14 : Manifestation des eaux de pluie	21
Photo n° 15 : Manifestation du vent et de la foudre	22
Photo n° 16 : Urbanisation anarchique	23
Photo n° 17 : Non-respect du règlement de l'urbanisation	23
Photo n° 18 : Manifestation des dépôts d'ordure sur le site	24
Photo n° 19 : Manifestation des rongeurs et des reptiles	24
Photo n° 20 : Manifestation des incendies criminels	25
Photo n° 21 : Manifestation des actions peu professionnelles	25
Photo n° 22 : Manifestation de la divagation des animaux	26

Photo n° 23 : Manifestation du mauvais usage du site	26
Photo n° 24 : Manifestation de l'abandon des gravats et de matériaux de chantier	24
Photo n° 25 : Risque de l'absence de clôture	27
Photo n° 26 : Risque de l'absence de fonctions au palais	27
Photo n° 27 : Site du roi <i>Hwegbaja</i> , mal documenté	28
Photo n° 28 : Manque de promotion du marketing ;;	28
Photo n° 29 : Manifestation des termites	28

TABLE DES MATIERES

Sommaire	iii
Dédicace	iv
Remerciements	v
Liste des sigles et abréviations	vi
Lexique	vii
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GEO-HISTORIQUE, CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE	3
CHAPITRE I : Cadre naturel et histoire du site des palais royaux d'Abomey	4
I-1 Cadre naturel.....	5
I-1-1 Présentation de la zone d'étude.....	5
I-1-2 Localisation de l'espace d'étude.....	5
I-2 Histoire des palais et du musée.....	7
I-2-1 Contexte historique.....	7
I-2-2 Description des composantes.....	7
CHAPITRE II : Approche conceptuelle et méthodologique	13
II-1 Clarification conceptuelle.....	14
II-1-1 Musée	14
• Le musée selon certains auteurs	
• Le musée vu par l'ICOM	
II-1-2 Site et site de palais.....	15
II-1-3 Notion de site archéologique.....	16
II-1-4 Patrimoine.....	17
II-1-5 Criminalité patrimoniale.....	19
II-1-6 Sécurisation.....	19
II-2 Problématique et méthodologie.....	20

II-2-1 Problématique.....	20
II-2-2 Méthodologie	21
II-2-3 Analyse comparative des paramètres des risques naturels.....	22
II-2-4 Analyse comparative des paramètres des risques humains.....	24
II-3 Revue de littérature.....	30
DEUXIEME PARTIE : PLAN PROVISOIRE DE LA THESE ET	
POINT DE LA RECHERCHE	33
CHAPITRE I : Plan provisoire de la thèse.....	35
CHAPITRE II : Présentation des premiers résultats.....	37
II-1 Cadre théorique de l'étude.....	39
II-1-1 Objectifs.....	39
II-1-2 Hypothèse.....	39
II-2 Méthodologie de collecte.....	40
II-2-1 Observation directe.....	40
II-2-2 Enquête sur le terrain.....	40
II-2-3 Collecte des données.....	40
II-3 Interprétation des données.....	46
II-3-1 Interprétation des données due aux professionnels des musées.....	46
II-3-2 Interprétation des données due aux non-professionnels des musées.....	47
Conclusion.....	50
Annexes.....	52
Sources et références bibliographiques.....	56
Webographie	57
Table des illustrations	61
Table des matières	63